

Politique laitière

en est une autre. Nous soutenons que c'est possible de l'affirmer mais cela oblige à un effort d'imagination et de courage, et c'est d'ailleurs pourquoi j'accepte, avec plaisir, de prendre part à ce débat. Je demande au motionnaire d'aujourd'hui de se rendre jusque-là, et si tel est le cas, nous aurons travaillé pour les producteurs laitiers et non tenté de sauver désespérément quelques députés qui perdent de jour en jour leur crédibilité en proposant des solutions irréalistes et irresponsables.

La question qui se pose à l'heure actuelle en est une de 400 millions de dollars au moins. On comprendra qu'il s'agit d'une augmentation de l'ordre de 30 p. 100 si l'on se réfère au budget de l'année 1975-1976 qui était de 279 millions de dollars. Il ne faut pas se surprendre car chaque année laitière amène une déclaration de guerre où l'on retrouve des bons et des méchants. Ce qu'il y a de particulier c'est que les bons semblent être toujours du même bord, c'est-à-dire du côté des producteurs et de leurs associés ou de ceux qui sont leurs associés momentanément, et que les méchants sont toujours du côté du gouvernement, c'est-à-dire de ceux qui paient la note et qu'on tente de faire chanter par des vieilles rengaines politiques et démagogiques. De plus, monsieur le président, en 1976-1977 s'ajoutent des problèmes nouveaux, savoir des restrictions budgétaires que chacun des Canadiens s'accorde à réclamer comme nécessaires, même si elles doivent être considérables en plus des surplus 1975-1976 dont les répercussions doivent obligatoirement être rabattues sur les prochaines années et en particulier sur l'année laitière 1976-1977.

La question à résoudre est la suivante: Qui doit payer en 1976-1977 les pots cassés de 1975-1976? Quelles seront les modalités de ces paiements? Plus précisément le producteur de lait industriel et les consommateurs devront-ils être les seuls à payer? Quel sera le résultat d'une telle décision sur les prix à la consommation, sur le revenu du producteur, sur l'agriculture en général, sur l'économie rurale, et ce en conservant toujours à l'esprit que la politique laitière canadienne était à l'origine une politique d'aide à la fois pour le consommateur et pour le producteur? Dans les faits, qui assumera et partagera le fardeau financier et quelles en seront les conséquences?

De ce côté-ci de la Chambre, nous avons la certitude de parler après avoir déjà prouvé notre compétence et notre efficacité en matière agricole. Quand on parle de politique laitière, particulièrement à l'égard de l'Est du Canada, nous sommes fiers de parler d'une position avantageuse, et la politique laitière est une politique libérale, une politique nettement à l'avantage de l'Est et en particulier du Québec. Et 1975 est une preuve éclatante, car si vous avez lu comme nous les résultats des différentes coopératives comme ceux des associations de producteurs, les revenus de 1975 peuvent être considérés comme très satisfaisants. Même si nous sommes fiers, monsieur le président, nous sommes conscients des ajustements nécessaires à effectuer, lesquels feront l'objet précisément de la politique 1976-1977.

● (1710)

Je m'interroge cependant, moi aussi, sur la soudaine préoccupation de nos vis-à-vis créditistes au sujet des producteurs laitiers. Il y a deux ans que je siège au comité de l'agriculture et je me demande s'ils représentent les circonscriptions rurales, si oui, où en sont-ils au comité? A titre d'exemple précis, on l'a dit, nous avons eu trois séances avec la Commission canadienne du lait et les représentants créditistes, et pourtant on discutait précisément sur la politique laitière 1976-1977 et ils brillaient par leur absence. J'irai même jusqu'à dire que je suis étonné qu'on ait une politique laitière aussi consistante, parce qu'au

moment où nous l'avons eue, cette politique a été donnée aux producteurs par des représentants majoritairement de circonscriptions urbaines. Aujourd'hui, ils ne savent plus, me paraît-il, à quoi s'accrocher, et soudainement ils viennent à l'agriculture. Il y a une chose qui reste constante cependant, ils se lancent dans un sujet qu'ils ne connaissent pas. Ils se contentent de faire des commissions sans s'assurer qu'ils doivent inscrire leurs demandes dans l'administration du pays, administration dont la complexité est telle qu'on peut y apporter une contribution à la hauteur du rôle de représentant compétent, si l'on s'en tient à des récriminations locales ou régionales. La motion d'aujourd'hui en est une preuve éclatante. Qui a dit que la politique laitière énoncée au début de 1975 était abandonnée? Ce n'est pas le gouvernement, c'est le comité de gestion. Qui a dit que la politique laitière n'assurerait pas la sécurité du revenu du producteur laitier? Le comité de gestion, et non le gouvernement. Qui a dit qu'on devait fermer toutes les portes aux importations de produits laitiers, alors qu'on sait que nous avons en «stock» pour environ 250 millions de dollars, et que nous espérons toujours pouvoir vendre ces produits? Alors je pense que si on accepte que le pays commerce, il faut accepter d'acheter. C'est une question d'équilibre et nous acceptons d'en discuter.

Qui a dit que le subside devait couvrir la hausse des intrants, alors que cette hausse est couverte par une indexation automatique assurée, elle, dans la politique 1975? Qui a dit que le gouvernement fédéral devait se charger de la commercialisation? Faut-il encore ajouter au coût que nous avons à peine à «rencontrer»? Voilà autant d'affirmations qui prouvent que nos vis-à-vis créditistes ne connaissent pas les éléments de la politique laitière, ses objectifs, et ils ne connaissent pas non plus les partenaires de cette politique laitière.

En discuter exige compétence, conscience professionnelle et sens de l'administration, et non pas tout simplement «politicaillerie» et «bla-bla», comme le dit l'honorable député de Shefford (M. Rondeau), qui le plus souvent mêle tous les problèmes. Notre position est connue et claire, notre recommandation est la suivante: Que le prix de soutien pour 1976-1977 soit fixé à \$11.40. Nous avons recommandé que la subvention soit maintenue à \$2.66 les 100 livres de lait, que le quota soit fixé à 95 millions de 100 livres de lait, que la retenue en effet soit fixée à un maximum de un dollar, conditionnelle cependant à une entente entre les parties, pour qu'on réalise une fois pour toutes que les frais d'exportation doivent être couverts par cette retenue. Pour le gouvernement il y a ici des implications et nous venons de demander au Conseil du Trésor par le seul fait de la subvention maintenue à \$2.66, une somme de 40 millions de dollars.

Nous demandons au cabinet de respecter, de maintenir le revenu du producteur et le principe d'indexation du revenu tel qu'énoncé dans la politique 1975. C'est pourquoi nous demandons au Conseil du Trésor de consentir ces 40 millions de dollars lorsque nous disons que les coûts d'entrepôt et d'intérêt doivent demeurer aux frais du gouvernement.

Nous aussi nous sommes d'accord pour demander au gouvernement une part plus considérable, mais nous réaffirmons en même temps que les frais d'exportation doivent être supportés par les frais du producteur. Notre demande est fondée sur le fait que nous voulons et exigeons du Cabinet qu'une agriculture viable et rentable soit possible chez nous. Nous voulons aussi que le maintien de l'agricul-